
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 20 février 2020 à 9 h 30
Bureau d'arrondissement, 6854, rue Sherbrooke Est**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Dina TOCHEVA, secrétaire d'arrondissement
Madame Constance Lauzon, chef de division relations avec les citoyens et communications

Ouverture de la séance.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 9 h 34.

CA20 27 0031

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Déclarations des élu(e)s.

Aucune déclaration.

Période de questions des citoyens.

Aucune question n'est posée.

CA20 27 0032

Approuver l'entente entre le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal (SCFP - local 301) et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en regard des 17 matières de négociation prévues à l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON
Éric Alan CALDWELL
Laurence LAVIGNE LALONDE
Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver l'entente entre le Syndicat des cols bleus regroupés de la Ville de Montréal (SCFP - local 301) et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en regard des 17 matières de négociation prévues à l'article 49.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1204918001

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 9 h 38.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2020.